



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 27 février 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

**Présents** : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Christian GUIHARD, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

**Absents excusés** : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU  
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY

**Secrétaire de séance** : Laurette LEMESTRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20

## ORDRE DU JOUR

Intervention de Monsieur TILLIER – TP CONSULTANT – sur la présentation du Plan Communal de Sauvegarde

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024
  2. Avenants aux marchés de travaux salle des Sports
  3. Tarif des kits d'épuration cimetière
  4. Convention de gestion et d'entretien des sentiers de randonnées
  5. Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
  6. Validation du règlement intérieur du Complexe sportif de la Gagnerie
  7. Validation du règlement intérieur du Logement d'urgence
- Informations  
Bilan de la mutuelle communale

## 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**VOTE UNANIMITÉ**

## 2. Avenants aux marchés de travaux salle des Sports

Dans le cadre de la fin des travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle des Sports, des avenants sont nécessaires sur certains lots afin de régulariser les demandes effectuées en cours de chantier comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

LOT	entreprise	PRIX HT				Nouveau montant Marché	
		Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3		
2	SAS LUCAS R	305 724,23	3 161,51	7 234,36	1 477,67	317 597,77	Muret garde-corps
6	SEO	130 000,00	1 535,00			131 535,00	Essais désenfumage
7	ERM - PINIER	79 100,00	- 1 100,00			78 000,00	Modification garde-corps
8	ATLANTIQUE OUVERTURES	54 500,00	1 427,17	1 415,50		57 342,67	Films sur vestiaires, élévateur et bc
9	SARL HERVY	123 627,62	525,14			124 152,76	Balance travaux divers
12	OUEST HORIZON	104 824,17	150,00			104 974,17	Siphon dans local technique BEC
13	RENAISSANCE	21 663,83	6 112,90	- 153,50		27 623,23	Balance travaux divers garde-corps
16	AM3I PLUS	104 000,00	- 703,05			103 296,95	Balance travaux divers

**VOTE UNANIMITÉ**

## 3. Tarif des kits d'épuration cimetière

Dans le cadre de l'inhumation au cimetière paysager, des kits d'épuration doivent être installés.

Au vu du stock restant, il est proposé de procéder à l'achat de nouveaux kits d'épuration auprès de STRADAL La valeur du stock globale s'élève ainsi à 6 964.19 € HT pour 32 kits.

Il convient de fixer le nouveau tarif de vente des kits d'épuration à 218 € HT soit 261,60 € TTC.

**VOTE UNANIMITÉ**

## 4. Convention de gestion et d'entretien des sentiers de randonnée

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois est engagée depuis janvier 2011 dans la démarche qualité randonnée du Conseil Départemental. Dans ce cadre le schéma de randonnée et le plan de signalétique des circuits ont été validés par le Conseil communautaire en 2013. Ces itinéraires doivent pouvoir être empruntés de façon permanente en toute sécurité et leur pérennité doit être assurée puisque par un plan de gestion garantissant un entretien pérenne, organisé et planifié.

La présente convention doit définir les rôles de chacun.

Les communes entretiennent le balisage, le cheminement et les aménagements.

La Communauté de Communes Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois (CCPSG) assure

- Le suivi et la coordination de la gestion de l'ensemble du réseau intercommunal de sentiers de randonnée pédestre en concertation avec les communes
- L'approvisionnement en matériel technique
- L'accompagnement des communes dans les études et la réalisation des aménagements

La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Jean-Michel TALBOURDET demande si la CCPPSG est également compétente pour les circuits cyclistes.

Eric VINCE répond que c'est l'association des cyclistes de Crossac qui entretient le balisage du sentier VTT.

**VOTE UNANIMITÉ**

## 5. Validation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Le DUERP permet d'identifier et de maîtriser les risques auxquels sont soumis les agents municipaux.

Il a été élaboré en 2017 avec l'accompagnement du Centre de gestion.

La mise à jour de 2024 a mobilisé 13 agents issus des différents services de la commune et nécessité un nombre important de réunions.

A l'issue de ce travail, 131 actions ont été identifiées (157 en 2017) dont 67 en priorité haute (94 en 2017).

Elles concernent les thématiques suivantes : Organisation, protection, formation, équipement, travaux...

**VOTE UNANIMITÉ**

## 6. Validation du règlement intérieur du Complexe sportif de la Gagnerie

Le complexe sportif de la Gagnerie a évolué et il convient d'actualiser le règlement intérieur afin d'y intégrer les nouveaux équipements mis à disposition (salle de motricité, salles de réunion).

Le règlement permet de préciser les horaires, conditions de mise à disposition et d'utilisation, respect des lieux, encadrement, présence du public, sécurité et responsabilité.

Il est signé par les utilisateurs, responsables associatifs à charge pour eux d'informer leurs adhérents pour sa bonne mise en application.

Il est également affiché aux différentes entrées du complexe.

**VOTE UNANIMITÉ**

## 7. Validation du règlement intérieur du Logement d'urgence

L'objectif du présent règlement est de préciser les bonnes règles de vivre ensemble dans le respect des autres et de l'environnement.

Il aborde les points suivants :

- Le bruit
- Les animaux
- La sécurité
- Les ordures ménagères
- L'assurance
- L'entretien du logement

Il servira également de livret d'accueil aux futurs occupants.

**VOTE UNANIMITÉ**

## Informations

- **Bilan de la mutuelle communale MUTUALIA**

12 foyers adhérents fin 2024 représentant 47 personnes dont 35 adultes pour une moyenne d'âge de 57 ans et 12 enfants.

La séance est levée à 21h35.

Arrêté le 02/04/2025

Publié sur le site internet le 03/04/2025

**Le Maire,  
Olivier DEMARTY**

**Le Secrétaire de séance,  
Laurette LESMESTRE**

